VISage
Vienne Santé Gérontologie

« VISage à découvert »
La lettre mensuelle n°57 - Août 2008

« AGGIR »… Pour qui ? Comment ?

L'élaboration de **plans d'aides et de soins** tient compte de la capacité des personnes âgées à effectuer les actes de la vie quotidienne. Si les soins infirmiers et kinésithérapiques sont pris en charge par l'assurance maladie, ce n'est en revanche, pas le cas des interventions d'aides à domicile (aide au ménage) ou d'auxiliaires de vie (aide à la personne). Et dans les structures telles que l'Accueil de jour Alzheimer et les EHPAD une partie du prix de journée relève de même de la perte d'autonomie, qui sollicitera l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

L'autonomie est évaluée en France par une grille dite **AGGIR** ce qui signifie Autonomie Gérontologique Groupe Iso–Ressource. Ce modèle définit 6 groupes iso-ressources plus communément appelés **GIR. Un Groupe Iso-Ressource correspond à une mobilisation de ressources pour des soins requis en fonction de la dépendance**. Cette charge de travail théorique va pour une journée de 15 mn pour le GIR 6 à 3 heure 30 pour le GIR 1.
Chaque variable de cette grille AGGIR, possède 3 modalités de cotation : **A** : Fait seul, totalement, habituellement et correctement. **B** : Fait partiellement, ou habituellement ou non correctement. **C** : Ne fait pas. En fonction des réponses un algorithme informatique calcule le GIR. Plus le GIR est élevé, plus l'autonomie est importante. Les six groupes iso ressources peuvent ainsi être schématiquement caractérisés :
□ Le **GIR 1**, correspond aux personnes âgées confinées au lit, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue des intervenants. Les personnes en fin de vie font partie de ce groupe.
□ Le **GIR 2**, regroupe les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Ce groupe compte également, les personnes dont les fonctions cognitives sont altérées, mais qui conservent leurs capacités à se déplacer.
□ Le **GIR 3,** correspond aux personnes âgées ayant conservé leur autonomie cognitive, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour les soins d'hygiène.
□ Le **GIR 4,** comprend les personnes âgées n'assumant pas seules leur transfert mais qui une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage. Dans la majorité des cas elles mangent seules. Ce groupe compte également les personnes n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

La grille AGGIR présente cependant quelques insuffisances. En effet, elle s'avère être parfois imprécise, aléatoire et quelques fois injuste, notamment, lorsqu'il s'agit de l'évaluation des patients déments en début de maladie, pouvant être classés en GIR 5, ce qui les exclut du financement APA. Une nouvelle version, appelée **New AGGIR** sera proposée prochainement. Il s'agit d'un nouveau guide d'aide au codage qui a pour but d'améliorer l'évaluation à domicile comme en institution. Cette nouvelle grille offre une **cotation plus fine**, elle propose un ordre différent des questions à se poser lors de l'évaluation. Cet ordre correspond à un déroulement logique des actions d'une personne âgée. Cohérence et orientation se situent cette fois, à la fin de l'évaluation. **L'ancien codage A, B, C revêt désormais d'autres significations.** A présent, la cotation s'obtient grâce à 4 adverbes que l'on rapporte à chaque variable. **Ces 4 adverbes sont : Spontanément / Totalement / Correctement / Habituellement.**
Spontanément : sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer.
Totalement : dans tous les lieux de vie.
Correctement : à bon escient et de façon adaptée aux possibilités.
Habituellement : chaque fois que la personne en a le désir ou le besoin.
→ Une réponse positive aux 4 adverbes correspond au codage A.
→ Une réponse négative aux 4 adverbes correspond au codage C.
→ Une réponse négative à seulement certains adverbes correspond au codage B.
Enfin, la grille affine l'évaluation des variables « **Orientation** » et « **Cohérence** » en créant 2 sous variables. Pour « Orientation », on évalue désormais l'orientation dans le temps et dans l'espace. « Cohérence » analyse la communication et le comportement.

L'évaluation selon la grille AGGIR permet d'établir un niveau de ressources donc un financement de la dépendance, aussi bien à domicile qu'en établissement. L'Allocation Personnalisée Autonomie est attribuée à partir d'une évaluation gérontologique. Elle est effective uniquement à partir du GIR 4. Il existe un barème national qui prévoit le montant maximal du plan d'aide. Ces sommes sont attribuées, en fonction des plafonds de ressources financières de chaque bénéficiaire.
Voici le barème datant du mois de mai 2008 pour l'APA à domicile :

GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
1208,94 € / mois	1036,19 €/ mois	777,32 €/ mois	518 ,55 €/ mois

Stéphanie ESCANEZ, Cadre de Santé, Docteur Eric KILEDJIAN, Réseau de Santé Gérontologique.
Sources : CNAMTS et Syndicat National de Gérontologie Clinique